

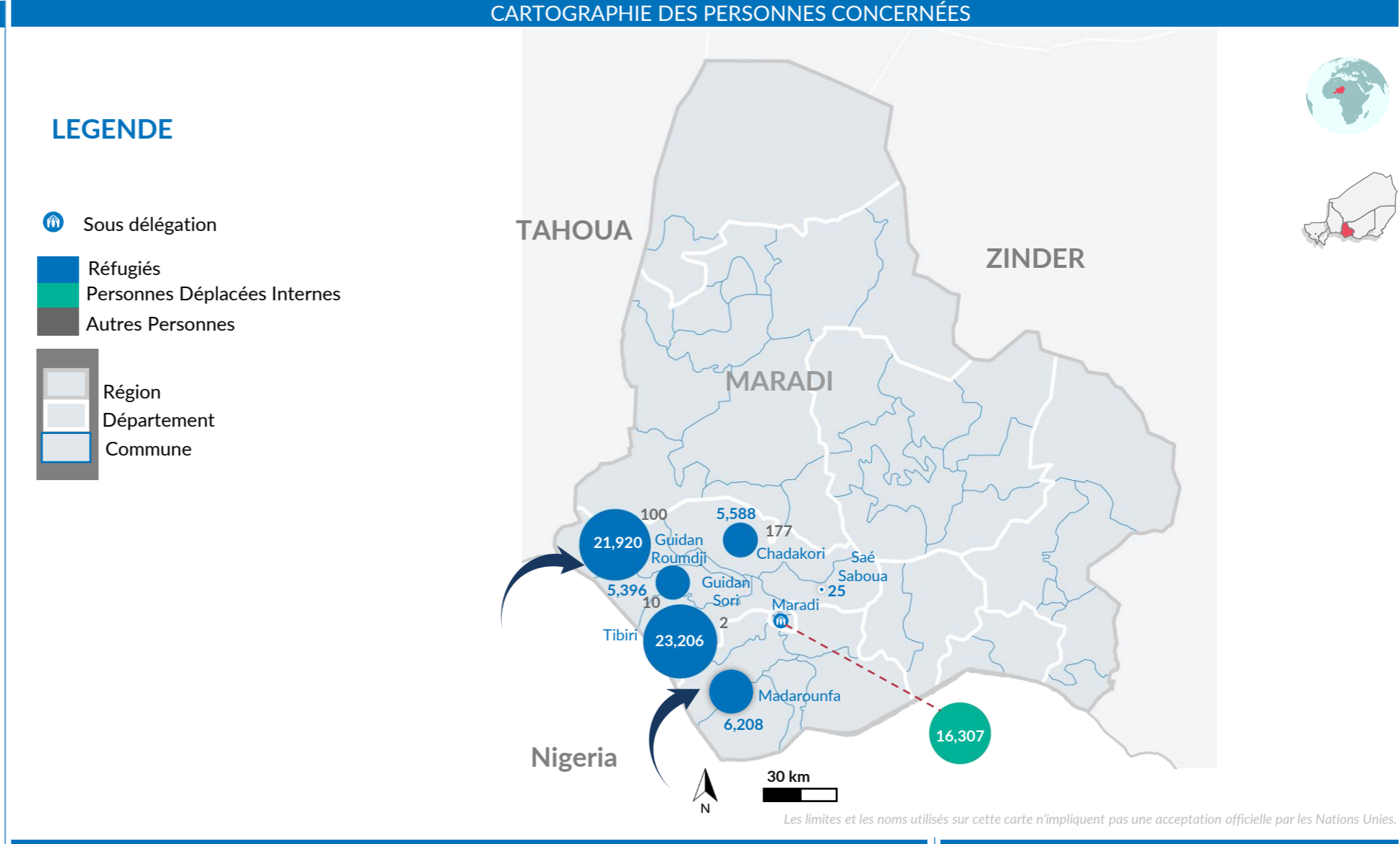
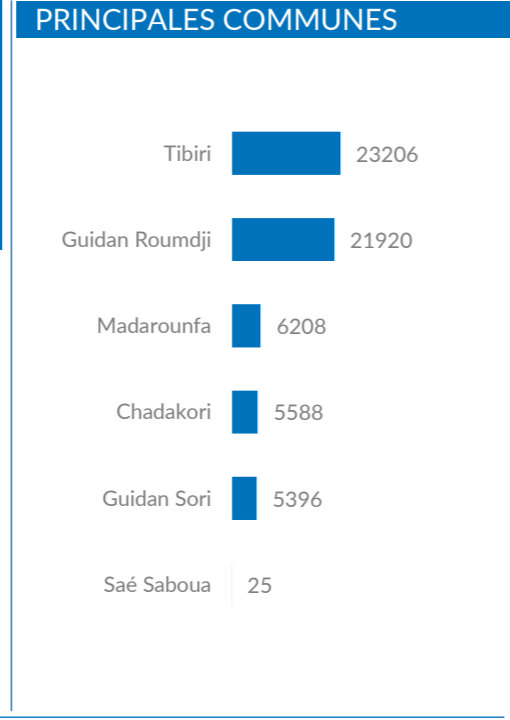
98,332

TOTAL PERSONNES EN DÉPLACEMENTS FORCÉS

81,736 Réfugiés dont **62,343** enregistrés

16,307 Personnes déplacées internes

289 Autres personnes



Contrairement aux autres régions du Niger, Maradi ne dispose pas des demandeurs d'asile et compte principalement deux catégories de personnes relevant du mandat du HCR, notamment, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

La population des réfugiés présente une diminution de 7% par rapport à mars 2023. Elle constitue 83% de la population concernée dans la région de Maradi. Ils proviennent tous du Nigeria.

Au cours de la même période, le nombre de déplacées internes a également connu une augmentation de 7%. Bien que le chiffre des personnes déplacées ait augmenté, Maradi compte le plus bas nombre de personnes déplacées internes au Niger soit un total de 4% des personnes déplacées au Niger sont installés dans la région de Maradi.

